

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 4 octobre 2019

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019092

Présents : 28

Votants : 32

Objet : Demande de subventions pour les travaux de mise en sécurité et réfection du réservoir d'eau potable situé à Saint-Martin-de-Bréthencourt

Le 4 octobre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 27 septembre 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Alessandro BERTONE, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Désigane FLORE a donné pouvoir à Claudine KIEFFER, Eric RINEAU a donné pouvoir à Marie-Ange ROUSSEL, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nessa DAVRAIN

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

La commune de Dourdan est alimentée en eau potable par plusieurs réservoirs, et notamment celui de Saint-Martin-de-Bréthencourt, situé à proximité des captages.

Ce réservoir semi-enterré présente des défauts de sécurisation, ainsi que des signes de vétusté nécessitant des travaux de réfection, notamment les échelles et les fermetures ne sont pas aux normes, le dôme est sans garde-corps et avec une partie de l'étanchéité arrachée, des ferrailages sont apparents, l'échelle de cuve est rouillée, et en 2019 une légère fuite a été décelée en sortie de cuve.

Les travaux sont prévus à partir de mi-janvier 2020, pour une durée de 3 mois.

Ils pourront faire l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 421-17,

Vu la délibération DEL2017047 du conseil municipal du 23 mai 2019 portant sur le réservoir d'eau potable de Saint-Martin- de-Bréthencourt : autorisations, travaux et subventions à hauteur de 140 000 € HT,

Vu l'avis de la commission « Urbanisme – Travaux – Développement Durable » du 23 septembre 2019,

Considérant que la Commune de Dourdan possède un réservoir d'eau potable situé sur la parcelle ZO3 de la commune de Saint-Martin-de-Bréthencourt,

Considérant que ce réservoir nécessite des travaux de mise en sécurité et de réfection extérieurs et intérieurs,

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et par le Conseil départemental de l'Essonne,

Considérant que les organismes financeurs ne peuvent dépasser le montant prévisionnel des travaux lorsque celui-ci est indiqué dans la délibération de demande de subvention et qu'à ce titre, il convient de ne pas indiquer de montant prévisionnel de travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'autoriser** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document et déposer toutes demandes de subventions les plus élevées possibles relatives aux travaux de réfection du réservoir d'eau potable communal implanté sur la commune de Saint-Martin-de-Bréthencourt.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **15 OCT. 2019**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme
La Maire



Maryvonne BOQUET